

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2025

CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX, D'INITIATIVE TRANSPARTISANE - (N° 1180)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 15

présenté par

Mme Bannier, M. Benoit, M. Bruneau, M. Daubié, M. Fait, M. Fuchs, Mme Le Peih, Mme Piron et
Mme Reid Arbelot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} janvier 2026, un rapport sur la possibilité, dans les zones où existe une première année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, de proposer une deuxième année.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de pallier le problème que représente le problème des déserts médicaux dans les territoires ruraux, il semble nécessaire de renforcer la formation en médecine sur ces mêmes territoires. Ainsi, des jeunes aspirant à devenir médecins pourront-ils rester étudier dans leurs départements d'origine, et donc potentiellement s'installer ensuite dans ces départements en manque de praticiens. La première année en médecine dans chaque département instaurée par cette proposition de loi est un premier pas, un succès parfois, qu'il faut prolonger avec une réflexion sur l'instauration d'une deuxième année.